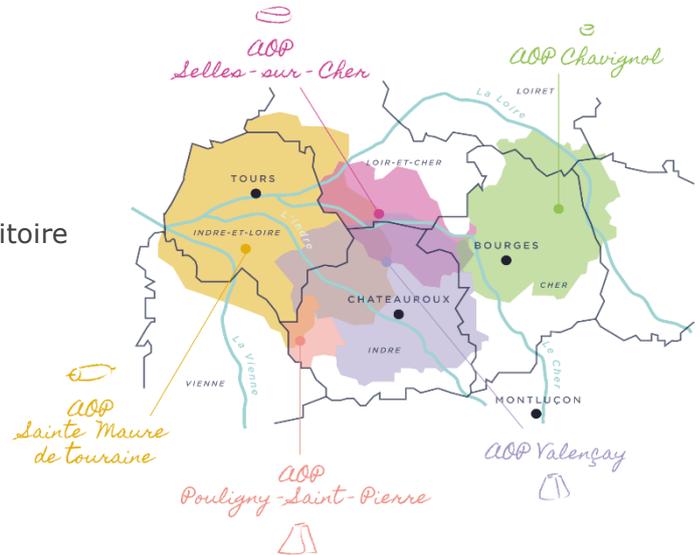


L'opportunité d'une transmission en AOP Fromages de Chèvres



OBJECTIFS

- ✓ Renouvellement des générations agricoles
- ✓ Valorisation des opportunités de notre territoire
- ✓ Développer les AOP fromages de chèvres
- ✓ Installer de nouveaux éleveurs caprins
- > Outiller les conseillers
- > Informer les exploitants



Le renouvellement des générations est un enjeu fort pour maintenir une agriculture dynamique en Région Centre - Val de Loire.

Les Chambres d'agriculture sont chargées d'une mission de service public de mise en relation entre des cédants et des porteurs de projets pour la transmission de leurs exploitations avec le RDI, répertoire départ installation.

Les conseillers transmissions des Chambre d'agriculture accompagnent les cédants pour clarifier leurs offres de transmission et les opportunités d'une reconversion de leur ferme pour y installer de nouveaux exploitants.

Les Chambres d'agriculture sont chargées de contacter les exploitants de 57 ans pour leur proposer un accompagnement à la préparation de leur transmission.



DISPOSITIF MIS EN PLACE



Les Chambres d'agriculture de la Région Centre-Val de Loire travaillent avec les syndicats des AOP Fromages de chèvres de la Région.

L'AOP Selles-sur-Cher mène une action pour attirer de nouveaux producteurs, notamment à l'étranger.

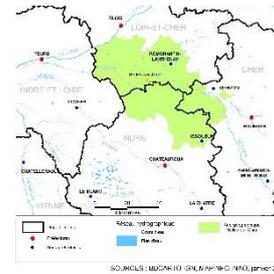
Il a été décidé de mettre en place une action commune entre les Chambres d'agriculture de l'Indre et du Loir-et-Cher pour envoyer un courrier aux exploitants de 57 ans de la zone AOP Selles-sur-Cher pour les informer de l'opportunité de céder une partie de leur exploitation pour une conversion en élevage caprin.

L'opportunité d'une transmission en AOP Fromages de Chèvres

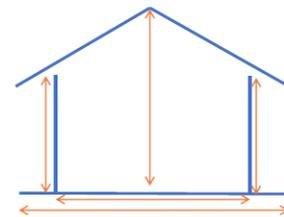


LES OUTILS

- ✓ Plateforme internet de l'institut de l'élevage Idèle
<https://idele.fr/filieres/caprins>
 - ✓ [Données Inosys et cas-types](#)
 - ✓ Mémoire de fin d'étude d'ingénieur de Mathilde JOUBERT, *La conversion des exploitations « bovin lait » sans repreneur en exploitations caprines, est-elle envisageable d'un point de vue technique, économique et social ?* juillet 2020
 - ✓ Données de l'AOP Selles-sur-Cher
 - ✓ Données du Cap Filière caprin
<https://www.cap-filieres.fr/filieres-animales/caprins/>
- > CAP filière Caprins 4G : **Action « Bâtiment de demain »**



RÉSULTATS



- > Le syndicat AOP, les laiteries et les affineurs du secteur sont mobilisés pour bien accueillir tout nouveau producteur, avec notamment un engagement pluriannuel sur un prix d'achat bonifié.
- > **La conversion d'une exploitation bovine en exploitation caprine est une opportunité :**
 - ✓ Financièrement, elle coûte moins cher qu'une construction neuve d'une exploitation,
 - ✓ Socialement, elle permet de s'intégrer sur le territoire avec l'intermédiaire du cédant dans le réseau agricole.
- > En zone céréalière, des corps de ferme anciens sont inoccupés et les cédants n'ont pas forcément connaissance du zonage de l'AOP.
- > Les porteurs de projets que l'AOP a identifiés recherchent un site composé d'un hangar ou d'un ancien corps de ferme, entouré de 10 à 300 ha, en vente pour tout ou partie.
- > Les conseillers des Chambres d'agriculture réalisent des diagnostics d'exploitation à céder intégrant les opportunités de conversion de l'exploitation en zones AOP.
- > Une méthodologie est établie pour que les conseillers bâtiments puissent analyser rapidement la faisabilité et le coût d'une reconversion de bâtiments.